



Comptabilité vie collective 2007.

Tout simplement. Contactez-nous.
T 058 280 1000 (24 h), www.helvetia.ch

helvetia 

Stable, durable, suisse – L'Helvetia a 150 ans.



Chère lectrice, cher lecteur,

Permettez-moi pour une fois de commencer la rétrospective de l'exercice 2007 par les perspectives pour l'année 2008. Il s'agit d'une année particulière pour nous, puisque nous fêtons les 150 ans de l'Helvetia. Mais quel peut bien être le rapport entre ce jubilé de l'entreprise et les affaires vie collective?

L'Helvetia a connu une grande stabilité au cours des 150 ans de son histoire. L'objectif de notre société était, est et restera de mener une politique commerciale durable. Et l'Helvetia pourra continuer à se targuer d'avoir la Suisse dans sa raison sociale, mais aussi de gérer son activité à partir de la Suisse et donc de tenir compte des particularités du marché suisse de l'assurance dans ses décisions. Notamment en matière de prévoyance professionnelle, ces caractéristiques sont inestimables. Là aussi, il s'agit d'exploiter des institutions de prévoyance sur une base stable. Le système est conçu pour générer des revenus durables et ainsi garantir l'avenir financier des employé(e)s. Enfin et surtout: notre système de prévoyance professionnelle a un caractère suisse unique en son genre.

Vous tenez déjà entre vos mains la troisième «Comptabilité vie collective». Et pour la troisième fois, nous avons derrière nous une année réussie. Les principaux faits: le résultat d'exploitation avant participation aux excédents s'élève à CHF 168.5 millions. Ce résultat permet une nouvelle fois une dotation substantielle au fonds d'excédents de CHF 110.7 millions. Avec une quote-part de distribution de 91.9%, les exigences minimales légales seront à nouveau nettement dépassées cette année.

Une analyse approfondie du résultat montre que toutes les composantes – Epargne, Risque et Frais – fournissent à nouveau une contribution positive au résultat. Nous avons ainsi l'assurance que chaque composante se suffit à elle-même et qu'aucun revenu des autres composantes ne devra être utilisé pour couvrir les charges.

Par le passé, nous avons déjà investi dans la sécurité durable des rentes et renforcé les provisions techniques. Ainsi, nous avons pu nous contenter en 2007 d'une contribution nettement moins élevée que les années précédentes. Nous avons pu attribuer la majeure partie du résultat brut au fonds d'excédents. Les assurés ont profité de cette politique, parce que nous sommes parfaitement armés pour les distributions futures des excédents et que nous pouvons respecter notre promesse de versement constant et régulier: en 2007, l'Helvetia a versé CHF 54.5 millions aux assurés et nous avons une nouvelle fois été en mesure d'augmenter nettement la participation aux excédents pour 2008.

Les débuts de l'année boursière 2008 ont été tout sauf réjouissants. Nos clients ne devraient cependant pas s'inquiéter de l'évolution future de la Bourse. Grâce à sa politique fondée sur la stabilité et la durabilité, l'Helvetia est parfaitement parée pour l'avenir.

Nous espérons que ces perspectives conforteront votre confiance en l'Helvetia. Nous sommes heureux que vous nous ayez confié votre prévoyance du personnel et vous en remercions!

Meilleures salutations
Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances sur la Vie SA

Dr Philipp Gmür
Président du Comité de direction

Compte de résultat.

Compte de résultat affaires vie collective Suisse

(en 1000 CHF, selon états financiers statutaires)

Produit	2007	2006
Encaissement des primes brutes acquises	1 585 484	1 566 269
Primes d'épargne	1 228 517	1 208 123
Primes de risque	270 661	265 484
Primes de frais	86 306	92 662
Produits des placements de capitaux (net)	306 975	293 566
Produits des placements de capitaux (brut)	345 954	332 431
Charges d'intérêt	-6 712	-5 929
Charges pour la gestion de la fortune ¹	-32 267	-32 936
Autres produits	5 191	2 717
Résultat de la réassurance	-9 173	-7 389
Produit total	1 888 477	1 855 163

Charges	2007	2006
Prestations d'assurance	1 222 597	1 479 383
Prestations en cas de vieillesse, de décès ou d'invalidité	415 571	411 002
Prestations de libre passage	625 672	833 111
Valeurs de rachat suite à des résiliations de contrat	181 354	235 270
Variation des provisions techniques ²	402 500	119 641
Avoirs de vieillesse	186 237	-4 394
Provisions mathématiques des rentes	159 643	139 928
Polices de libre passage	-11 169	-12 089
Autres	67 789	-3 804
Frais d'acquisition, de traitement des prestations et de gestion	92 940	83 904
Autres charges	1 961	48
Participation aux excédents attribuée au fonds d'excédents	110 717	114 906
Résultat annuel	57 762	57 281
Charges total	1 888 477	1 855 163

¹ y compris les dépenses sur immeubles de CHF 17.5 millions (année précédente: CHF 19.5 millions)

² y compris les renforcements

Chiffres du bilan.

Actifs¹

(en 1000 CHF, selon états financiers statutaires)

	31.12.2007		31.12.2006	
Placements de capitaux				
Liquidités et dépôts à terme	295 629	2.95%	667 477	6.75%
Titres à revenu fixe	5 456 699	54.50%	5 194 113	52.55%
Hypothèques et autres créances nominales	1 860 756	18.58%	1 800 948	18.22%
Actions et parts de fonds de placement	787 874	7.87%	644 743	6.52%
Private equity et hedge funds	171 797	1.72%	218 904	2.21%
Placements dans des participations et des entreprises liées	51 275	0.51%	51 374	0.52%
Immeubles	1 384 296	13.82%	1 305 951	13.21%
Autres placements de capitaux	5 044	0.05%	2 054	0.02%
Total	10 013 370		9 885 564	

Passifs¹

(en 1000 CHF, selon états financiers statutaires)

	31.12.2007		31.12.2006	
Provisions techniques brutes				
Avoirs de vieillesse	6 110 976		5 924 739	
Provisions mathématiques des rentes	2 583 132		2 423 489	
Polices de libre passage	261 114		272 283	
Autres provisions techniques	568 249		500 460	
Total	9 523 471		9 120 971	

¹ Extrait du bilan conformément au schéma de publication de l'Office fédéral des assurances privées (OFAP)

Placements.

L'année de placement 2007

L'année de placement 2007 a été marquée par des développements contradictoires. En ligne avec la solide croissance de l'économie mondiale, le niveau des taux d'intérêt a fortement progressé au premier semestre, entraînant des baisses de cours des obligations que les produits d'intérêts n'ont pas permis de compenser. Dans ce contexte, les marchés des actions ont poursuivi leur envolée des années précédentes, atteignant de nouveaux plus hauts sur bon nombre de places financières.

Au deuxième semestre, la situation sur le marché a été marquée par la crise naissante des subprimes et du crédit. Les actions ont cédé la plupart des hausses précédemment enregistrées, tandis que les cotations des titres à revenu fixe progressaient, sans toutefois retrouver le niveau des cours en début d'année. Grâce à l'injection massive de liquidités, les banques centrales ont réussi à apaiser temporairement les marchés et à les stabiliser plus ou moins jusqu'à la fin de l'année.

Les marchés des actions ont clôturé l'année en ordre dispersé. En dépit des risques de crise, le marché allemand a vu ses cours s'envoler de plus de 20%, tandis que la Suisse subissait de légères pertes dues à la forte pondération de son secteur financier. La plupart des marchés émergents d'Asie du Sud-Est ont affiché des performances à

deux chiffres, alors que le Japon a déçu, une fois de plus, avec une baisse des cours significative. Le marché américain a enregistré une performance légèrement positive.

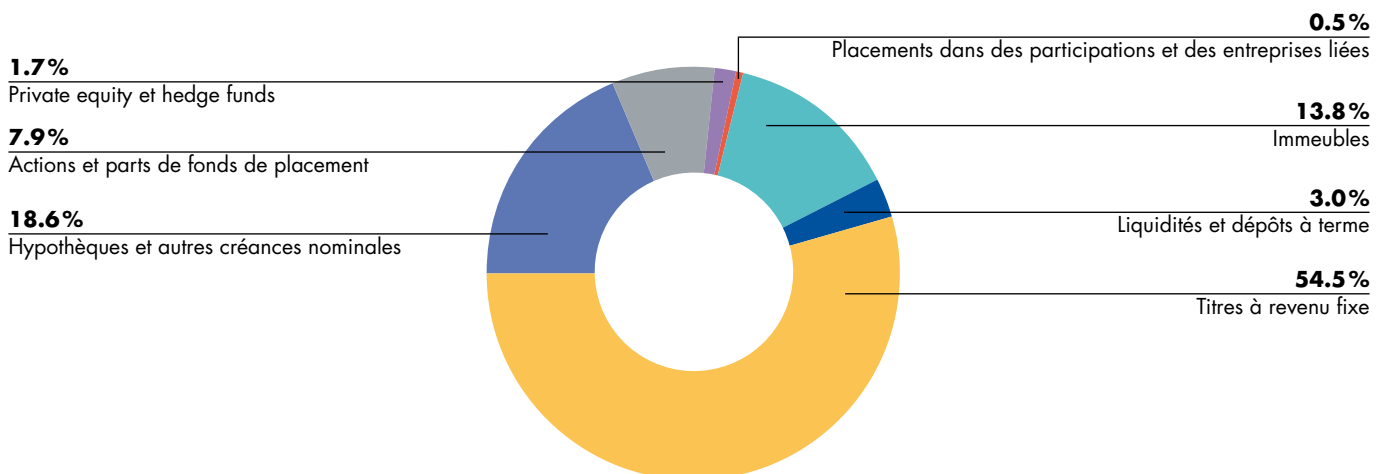
La situation des obligations n'est pas moins disparate que celle des actions. Portés par la politique monétaire offensive de la Réserve fédérale américaine, les titres à revenu fixe émis en dollars US ont réalisé des performances appréciables. Les obligations européennes ont accusé un net retard et les obligations en francs suisses ont subi de légères pertes. L'année 2007 a ainsi été l'une des rares années où ni les actions suisses, ni les obligations en CHF n'ont permis de faire des bénéfices.

Une politique de placement qui s'inscrit dans la continuité

Durant l'année sous revue, l'Helvetia a poursuivi sa politique de placement fondée sur la sécurité des revenus et la continuité des affaires collectives. La structure des placements largement diversifiée n'a guère été modifiée. La répartition équilibrée des placements s'est avérée payante dans un environnement défavorable aux valeurs suisses et a contribué à la pérennisation du résultat des placements. L'immobilier, les hypothèques et les titres étrangers soutenus par un euro fort ont été les piliers du résultat des placements en 2007.

Allocation d'actifs

Portefeuille par catégorie de placement au 31.12.2007 (en % de la valeur comptable)



Rendement intéressant des placements, performance légèrement positive

Les revenus directs des placements qui incluent tous les produits d'intérêts et de dividendes, les plus-values et les moins-values réalisées ainsi que les changements de valeur ayant une incidence sur le résultat ont progressé de plus de CHF 12 millions par rapport à l'année précédente. Le rendement brut aux valeurs comptables s'est ainsi élevé à 3.4%. La légère augmentation par rapport à l'année précédente s'explique essentiellement par la hausse des taux d'intérêt et l'appréciation de l'euro. Le rendement actuel des obligations à long terme a une nouvelle fois été dépassé.

La performance des placements qui met en relation l'ensemble des résultats du placement (revenus directs, réalisations et changements de valeur ayant une incidence sur le résultat ou sans incidence sur le résultat) avec les valeurs de marché a reculé de 2.5% à 1.5%, en raison de l'affaiblissement marqué des marchés boursiers. Compte tenu de l'évolution inégale du marché au second semestre et de la faiblesse des marchés financiers suisses, cette valeur est satisfaisante.

Total des placements de capitaux (en 1000 CHF)	Valeur comptable	Valeur de marché
au début de l'exercice	9 885 564	10 165 625
à la fin de l'exercice	10 013 370	10 105 021
Réserves d'évaluation (en 1000 CHF)		
au début de l'exercice		280 061
à la fin de l'exercice		91 651
Variation		-188 410
Produit des placements	brut¹	net²
Produit des placements de capitaux (en 1000 CHF)	339 242	306 975
Rendement sur valeurs comptables	3.41%	3.09%
Performance aux valeurs de marché	1.49%	1.17%

¹ y compris la charge d'intérêts; avant imputation des coûts de la gestion de fortune

² y compris la charge d'intérêts; après imputation des coûts de la gestion de fortune

La quote-part minimum.

Affaires soumises à la quote-part minimum

Les dispositions légales concernant la quote-part minimum stipulent que 90% au moins des revenus sont à utiliser en

faveur des assurés, une mesure permettant de garantir à ces derniers une participation équitable au bénéfice réalisé par la compagnie d'assurances.

(en 1000 CHF)	Epargne	Risque	Frais	Total
Produit total brut	267 888	174 147	55 138	497 173
Prestations affectées	-214 125	-130 470	-54 507	-399 102
Résultat brut	53 763	43 677	631	98 071
Renforcement ou dissolution de provisions techniques				-8 400
Risque de longévité				-6 000
Lacunes de couverture en cas de conversion en rentes				-2 900
Renforcements pour les rentes d'invalidité et de survivants				500
Attribution au fonds d'excédents				-49 247
Résultat d'exploitation des affaires soumises à la quote-part minimum				40 424
Quote-part de distribution				91.9%

En 2007, l'Helvetia a affecté CHF 456.7 millions au profit des assurés. Avec une quote-part de distribution de 91.9%, elle dépasse une nouvelle fois clairement les exigences minimales imposées par la loi.

Les prestations directement affectées aux processus d'épargne, de risque et de frais (voir encadré) à hauteur de CHF 399.1 millions sont comprises dans les prestations en faveur des assurés.

Grâce aux nouveaux renforcements de provisions techniques d'un montant de CHF 8.4 millions, l'Helvetia a investi dans la sécurité des rentes. Pour l'essentiel, ces accroissements tiennent compte de l'augmentation de l'espérance de vie ainsi que des lacunes de couverture qui naissent de la différence entre le taux de conversion des rentes légal et le taux de conversion des rentes exact d'un point de vue actuariel. Enfin, un montant substantiel de CHF 49.2 millions a une nouvelle fois pu être affecté au fonds d'excédents.

Sources de produits et principaux postes de charge en rapport avec les trois processus

Processus	Produits	Prestations
Processus d'épargne	Produit net des placements de capitaux	Rémunération des avoirs de vieillesse et des réserves mathématiques pour les rentes en cours, conversion de l'avoir de vieillesse en rentes de vieillesse
Processus de risque	Prime de risque	Paiement des prestations d'invalidité et des prestations de survivants, constitution des réserves mathématiques pour de nouvelles rentes
Processus de frais	Prime de frais	Prestations de service dans le cadre de la gestion de solutions de prévoyance et d'assurance ainsi que du conseil à la clientèle

Affaires non soumises à la quote-part minimum

Les contrats qui disposent d'une réglementation contractuelle spéciale de la participation aux excédents échappent totalement ou partiellement aux dispositions légales relatives à la quote-part minimum. Les sources de résultat et leur affectation dans le domaine d'activité non soumis à la quote-part minimum sont représentées ci-après:

(en 1000 CHF)	Epargne	Risque	Frais	Total
Produit total brut	39 087	96 514	31 168	166 769
Prestations affectées	-29 035	-38 027	-22 999	-90 061
Résultat brut	10 052	58 487	8 169	76 708
Renforcement ou dissolution de provisions techniques				2 100
Risque de longévité				1 400
Lacunes de couverture en cas de conversion en rentes				0
Renforcements pour les rentes d'invalidité et de survivants				700
Attribution au fonds d'excédents				-61 470
Résultat d'exploitation des affaires non soumises à la quote-part minimum				17 338
Quote-part de distribution				89.6%

Les contrats qui disposent d'une réglementation spéciale de la participation aux excédents incluent notamment

- des contrats avec propre compte de profits et pertes (autrement dit propres groupes de participation aux bénéfices). Dans ce cas, la participation aux bénéfices sous forme d'excédents est fonction de l'évolution des sinistres du contrat en question;
- des contrats dans lesquels le preneur d'assurance assume lui-même le risque de placement et participe donc directement aux produits des placements de capitaux.

Récapitulation du résultat d'exploitation

(en 1000 CHF)

	Soumis à la quote-part minimum		Non soumis à la quote-part minimum		Total
Produit total brut	497 173	100.0%	166 769	100.0%	663 942
Prestations en faveur des assurés	-456 749	91.9%	-149 431	89.6%	-606 180
Résultat d'exploitation	40 424	8.1%	17 338	10.4%	57 762

Fonds d'excédents.

Sur la base du résultat 2007, CHF 110.7 millions au total ont pu être attribués au fonds d'excédents pour les affaires vie collective. Sur ce montant, CHF 49.2 millions concernent les affaires soumises à la quote-part minimum.

Evolution du fonds d'excédents pour les affaires vie collective

(en 1000 CHF)

	Soumis à la quote-part minimum	Non soumis à la quote-part minimum	Total
Etat à la fin de l'exercice précédent	130 721	39 375	170 096
Attribution du compte d'exploitation au fonds d'excédents	49 247	61 470	110 717
Distribution aux institutions de prévoyance	-26 221	-28 240	-54 461
Etat à la fin de l'exercice	153 747	72 605	226 352

Dans le domaine soumis à la quote-part minimum, des excédents à hauteur de CHF 26.2 millions ont été attribués aux clients en 2007. Il s'agit de l'excédent d'intérêts 2007 aux œuvres de prévoyance des fondations collectives Helvetia et aux propres fondations avec contrat d'assurance complète et de la participation aux excédents 2007 des polices de libre passage.

La marche des affaires 2007 et la situation du fonds d'excédents permettent à l'Helvetia d'augmenter la rémunération globale des avoirs de vieillesse 2008 de 0.25 point de pourcentage par rapport à l'année précédente.

	Régime obligatoire LPP		Régime surobligatoire	
	2007	2008	2007	2008
Taux d'intérêt	2.50%	2.75%	2.25%	2.25%
Excédents d'intérêts	0.20%	0.20%	0.75%	1.00%
Total	2.70%	2.95%	3.00%	3.25%

La rémunération globale moins élevée dans le domaine obligatoire résulte du taux de conversion légal trop élevé. Des frais sont occasionnés pour le financement de la différence entre le taux de conversion des rentes légal et le taux de conversion des rentes exact d'un point de vue actuariel, lors de la transposition en rente des avoirs de vieillesse. Appliqué aux avoirs de vieillesse obligatoires des assurés actifs et invalides, ce besoin de financement représente actuellement quelque 0.3%.

La distribution des excédents dans le domaine d'activité qui n'est pas soumis à la quote-part minimum s'élève à CHF 28.2 millions.

Cette distribution résulte principalement des bonifications d'excédents attribuées aux institutions de prévoyance sur la base du décompte, à fin 2007, de propres groupes de participation aux bénéficiaires pour une durée d'une ou plusieurs années; il s'agit en particulier des fondations collectives Swisscanto, qui totalisent environ 35% de l'effectif des assurés et représentent une part essentielle du portefeuille global vie collective de l'Helvetia.

Le fonds d'excédents

Le fonds d'excédents est une provision pour participations futures aux excédents. Il vise à offrir aux clients une participation stable aux excédents et à lisser les fluctuations liées à la marche des affaires. Son contenu peut être utilisé uniquement en faveur des assurés dans le domaine de la prévoyance professionnelle. Selon l'ordonnance sur la surveillance des entreprises d'assurance privées (OS), les montants du compte d'exploitation attribués au fonds d'excédents doivent être distribués au plus tard dans les cinq ans, mais au maximum à concurrence des deux tiers du fonds d'excédents.

Autres chiffres-clés.

❶ Fonds de renchérissement

Le fonds de renchérissement correspond à une provision actuarielle. Il sert au financement de l'adaptation future des rentes d'invalidité et de survivants courantes à l'évolution des prix, conformément à la LPP.

Evolution du fonds de renchérissement pour les affaires vie collective (en 1000 CHF)

Etat à la fin de l'exercice précédent	245 256
Primes de renchérissement encaissées	7 160
Intérêt tarifaire	3 026
Charges pour augmentations liées au renchérissement des rentes de risque	-6 083
Etat à la fin de l'année d'exercice	249 359

L'adaptation des rentes à l'évolution des prix se fonde sur l'art. 36 LPP. La compensation de renchérissement est accordée pour la première fois après trois ans de rente. Les adaptations suivantes sont concomitantes avec l'adaptation des rentes AVS. Du fait de cette réglementation, les rentes de survivants et d'invalidité sont adaptées comme suit au 01.01.2007:

Année où débute la rente	Dernière adaptation le	Taux d'adaptation 2007	Prochaine adaptation le
1985-2001	01.01.2005	2.2%	01.01.2009
2002	01.01.2006	0.8%	01.01.2009
2003	-	3.1%	01.01.2009

Les taux d'adaptation sont respectivement déterminés et publiés par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) sur la base de l'évolution de l'indice des prix à la consommation.

❷ Nombre d'assurés et de contrats à la fin de l'exercice comptable

Nombre d'assurés

Nombre d'assurés actifs	137 760
Nombres de bénéficiaires de rentes	17 542
Polices de libre passage	12 025
Total	167 327

Nombre de contrats collectifs	15 658
--------------------------------------	---------------

❸ Taux de conversion utilisé dans la partie surobligatoire

Hommes (âge: 65 ans)	5.84%
Femmes (âge: 64 ans)	5.57%

4 Coûts de mise en œuvre

(en 1000 CHF)

Frais d'acquisition, de traitement des prestations et de gestion	92 940
Part des réassureurs dans les frais de gestion	-6 124
Total des coûts de mise en œuvre	86 816
Coûts de mise en œuvre moyens par assuré (en CHF)	519
Prime de frais moyenne par assuré (en CHF)	516

La gestion des affaires vie collective a occasionné à l'Helvetia des dépenses de CHF 86.8 millions en 2007. Elles incluent les coûts du conseil clients, de la gestion des contrats et du traitement des cas de prestations.

Si on les reporte au nombre de personnes assurées, il en résulte une charge des coûts moyenne de CHF 519 par personne. Il s'agit d'une valeur moyenne de tous les types d'assurances (assurance complète, assurance de risque, etc.) qui se distinguent cependant par l'étendue des prestations et donc par les coûts.

5 Coûts de la gestion de fortune

(en 1000 CHF)

Charges pour la gestion de la fortune ¹	32 267
Portefeuille de placements moyen aux valeurs de marché	10 135 323
Coûts de la gestion de fortune en % du portefeuille de placements	0.32%

¹ y compris les dépenses sur immeubles de CHF 17.5 millions

Les coûts de la gestion de fortune incluent tous les coûts internes en relation avec l'activité de placement, les frais externes (droits de garde, autres commissions, coûts des placements alternatifs, etc.), ainsi que les dépenses sur immeubles. Les frais de transaction ne sont pas compris.

Si l'on ne tient pas compte des dépenses sur immeubles, qui ne sont habituellement pas comptabilisées dans les coûts de la gestion de fortune, le taux de frais représente 0.15% du portefeuille de placements moyen.

**Helvetia Compagnie Suisse
d'Assurances sur la Vie SA**

St. Alban-Anlage 26, 4002 Bâle
T 058 280 1000 (24 h), F 058 280 1001
www.helvetia.ch

